

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 19 (1881)
Heft: 31

Artikel: Les préliminaires du mariage
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-186502>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les préliminaires du mariage.

Madame Rose Morand, dont les articles dans le journal *La Famille*, de Paris, sont toujours très remarqués, donne de temps en temps des détails très curieux sur divers usages de la vie de famille et de société. Voici entr'autres comment elle décrit les préliminaires du mariage, entre gens qui veulent observer les convenances. — Nous passons sur les premières démarches du jeune homme, dans le but de s'assurer, soit par lui-même, soit par un ami, s'il a quelque chance d'être agréé par les parents de celle que son cœur désire.

« Quand il a l'assurance formelle que tout est d'accord, dit M^{me} Morand, le jeune homme se fait présenter à la famille. — La jeune fille ne doit pas assister à cette première visite, dans laquelle se débattent en général toutes les questions d'intérêt. Le jeune homme ne doit rien cacher de sa situation et de son passé, car une seule réticence peut devenir terrible pour lui et lui rendre la vie commune insupportable. S'il doit y avoir un déchirement, il vaut mille fois mieux que ce soit avant qu'après, lorsque tout est devenu irrévocable.

Si la famille trouve l'alliance convenable, et veut donner suite à cette demande, elle en prévient le jeune homme en l'invitant à revenir et en se mettant d'accord sur l'heure et le jour de la prochaine visite. Si au contraire, l'affaire ne leur plaît pas, les parents demandent tout simplement le temps de réfléchir; dans ce cas comme dans l'autre, une absolue discrétion est de rigueur.

Dans sa prochaine visite, le jeune homme devra avoir une redingote croisée et boutonnée, un pantalon clair et des gants clairs.

La jeune fille assistera à cette seconde visite au milieu de sa famille. Sa toilette devra être élégante mais simple.

Si les futurs se conviennent, la demande en mariage officielle, doit avoir lieu immédiatement après; elle est faite par le père du jeune homme seul; s'il est mort, la mère le remplace, et si celle-ci également n'existe plus, ce sera un proche parent ou un ami, d'un âge et d'une situation respectables.

Le jeune homme, le lendemain, doit porter un bouquet et la bague de fiançailles.

A partir de cet instant, le jeune homme est reçu dans la maison, une ou deux fois par semaine au moins, sinon tous les jours, il doit faire précéder sa visite d'un bouquet blanc qu'il ne porte pas mais qu'il envoie. Il continuera à être en redingote croisée, et la fiancée dans une toilette d'où sera bannie absolument la plus légère ombre de négligé.

Le jeune homme sera vis-à-vis de sa future, aussi empressé que respectueux; la famille devra les laisser causer dans de longs apartés qu'elle n'interrompra pas. Lui, lui parlera de leur vie future, essaiera de lire dans son cœur, cherchera à en connaître les qualités et les défauts; tous ses efforts devront tendre à lui inspirer confiance, et

il faudra qu'il se persuade de cette idée que de ses premiers rapports dépend le bonheur de sa vie entière.

Les quelques jours qui précéderont le mariage verront arriver les cadeaux d'abord, le contrat de mariage ensuite. Ce dernier est en général suivi ou précédé d'un grand dîner, où sont invités les parents et amis intimes de la famille. »

Au canton de Vaud, les choses se font beaucoup plus simplement, surtout dans nos campagnes. Quand la demande a lieu, les deux amoureux se sont déjà promis une fidélité éternelle et juré que rien ne pourra les séparer. Le consentement de la famille est donc illusoire. Néanmoins le jeune homme se rend auprès du père; il lui parle un moment des récoltes, de la pluie et du beau temps, puis allant droit au but :

— Père Bolomey, voulez-vous me donner la Louise ?

— T'enlève, laquelle tu me dis là !... que veux-tu que je te dise... y faut voir. Et pi, ma foi, consultez-vous... si elle y consent.

— Ne vous inquiétez pas de ça père Bolomey, c'est déjà fait.

— Alors c'est différent... Marienne !... Marienne !....

— Qu'est-ce que tu as ?

— Viens voir... Voilà Philippe qui nous demande la Louise... qu'en penses-tu ?

— Hélas ! si c'est pour son bonheur, voilà.

— Eh bien, va voir tirer un verre... Dis-donc, prends au petit ovale.

Et voilà comment bien des unions se font chez nous, à la bonne franquette, sans qu'il soit besoin de mettre une redingote croisée, un pantalon clair, des gants clairs, et de se faire précéder d'un bouquet blanc.

La place de Chauderon à Lausanne.

On a déjà cherché l'explication du nom donné à la place de Chauderon, à Lausanne. On s'est mis en frais d'imagination, comme cela arrive le plus souvent, lorsqu'il s'agit de trouver l'origine d'un nom étrange comme celui de Chauderon donné à une place en plaine, dont rien dans la forme ne peut rappeler ce meuble domestique.

Au lieu d'imagination, il vaut mieux recourir à l'histoire locale, surtout lorsqu'elle vous tombe sous la main, comme une caille rôtie dans la bouche. C'est grâce encore aux précieux et persévérants travaux de M. Ernest Chavannes, dans les archives communales de Lausanne, consignés dans le 35^{me} vol. de la Société d'histoire romande, à page 143, que nous trouvons la solution cherchée.

Pour communiquer actuellement dès l'extrémité occidentale de la place de Montbenon, avec la place de Chauderon située en face, au sommet de la rampe qui borde la rive droite du Flon, on passe sur un pont en pierre, au lieu dit l'Hermitage, entre le moulin Delisle et l'ancienne scierie à marbre, près du bâtiment servant autrefois pour le tir